# بسم الله الرّحمن الرّحيم

Je commence en citant le nom de Allah, Celui Qui accorde Sa miséricorde à toutes les créatures dans le bas monde mais aux seuls croyants dans l'au-delà, Celui Qui accorde beaucoup de miséricordes aux croyants

La louange est à Allah le Seigneur des mondes,

Que l'honneur et l'élévation en degrés soient accordés à notre maître Mou<u>h</u>ammad le Messager de All<u>a</u>h, ainsi que la préservation de sa communauté de ce que le Prophète craint pour elle.

# Khoutbah n°876

Discours du vendredi 8 juillet 2016 correspondant au 3 *Chaww<u>al</u>* 1437 de l'Hégire

# Entretenez, les relations avec vos proches parents et gardez-vous bien de les rompre

Mes frères de Foi.

La louange est à *Allah*, nous Le louons, nous recherchons Son aide, nous recherchons Sa bonne guidée, nous Le remercions, nous demandons Son pardon et nous nous repentons à Lui. Nous demandons à *Allah* de nous préserver du mal de nos âmes et de nos mauvaises actions. Celui que *Allah* guide, nul ne peut l'égarer et celui qu'Il égare, nul ne peut le guider.

Je témoigne qu'il n'est de dieu que *Allah*, qu'Il est le dieu unique et qu'Il n'a pas d'associé, qu'Il n'a pas de ressemblant ni de semblable, ni d'équivalent ni d'égal.

Et je témoigne que notre Maître, notre bien-aimé, notre éminent guide, celui qui nous réjouit le cœur, notre Maître *Mouhammad* est Son esclave et Son messager, Son bien-aimé et celui qu'Il a élu, celui que *Allah* a envoyé en tant que miséricorde pour les gens, guide annonciateur de bonnes nouvelles et avertisseur d'un châtiment. Il a parfaitement transmis le message, il s'est acquitté de ce qui lui a été confié, il a donné le conseil à la communauté et a fourni son effort, un véritable effort, dans la voie que *Allah* agrée. Que Dieu le rétribue pour nous du meilleur de ce dont Il a rétribué chacun de Ses prophètes.

Ô *Allah*, honore et élève davantage en degrés notre Maître *Mouhammad* ainsi que la famille de notre Maître *Mouhammad* comme Tu as honoré et élevé davantage en degrés notre Maître *Ibrahim* ainsi que la famille de notre Maître *Ibrahim*. Et accorde Tes bénédictions à notre Maître *Mouhammad* ainsi qu'à la famille de notre Maître *Mouhammad* comme Tu as accordé Tes bénédictions à notre Maître *Ibrahim* ainsi qu'à la famille de notre Maître *Ibrahim*. Certes Tu es *Al-Hamid*, Celui Qui mérite les louanges, *Al-Majid*, Celui Qui est glorifié.

Esclaves de *Allah*, je vous recommande ainsi qu'à moi-même de faire preuve de piété à l'égard de *Allah*, *Al-^Aliyyou l-Qadir*, Lui Qui dit dans Sa révélation explicite :

[sourat An-Niça'] (ya 'ayyouha n-naçou ttaqou Rabbakoumou l-Ladhi khalaqakoum min nafsin wahidatin wakhalaqa minha zawiaha wabath-tha minhouma rijalan kathiran waniça'a, wattaqou l-Laha l-Ladhi taça'alouna bihi wal-'arham, 'inna l-Laha kana ^alaykoum raqiba) ce qui signifie: «Ô vous les gens, faites preuve de piété à l'égard de votre Seigneur, Lui Qui vous a créés à partir d'une même personne, à partir de laquelle II a créé son épouse, et desquelles II a fait naître beaucoup d'hommes et de femmes. Craignez Allah, Celui par Qui vous vous sollicitez les uns les autres. Et [craignez Allah en maintenant les liens avec] les proches parents. Certes, Allah sait tout de vous. »

« Faites preuve de piété à l'égard de votre Seigneur » signifie obéissez à votre Seigneur en vous pliant à Ses ordres et en évitant Ses interdits. En effet, le gagnant est celui qui a préservé son âme en la protégeant, en la contraignant et en l'empêchant de commettre l'interdit. Celui qui agit de la sorte l'aura préservée. Quant à celui qui lâche la bride à son âme et abandonne ses organes au laisser aller pour commettre les péchés, il aura humilié son âme et aura mérité le châtiment de *Allah*.

Empressez-vous donc d'accomplir le bien, vous les bien-aimés et gardez-vous bien de tomber dans les actes de désobéissance et les péchés car l'esclave verra au Jour du jugement que ce qu'il a accompli dans le bas monde est confirmé dans son livre. En effet, *Allah ta*^ala dit:

[sourat Al-'Isra'] ('inna s-sam^a wal-basara wal-fou'ada koullou 'oula'ika kana ^anhou mas'oula) ce qui signifie : « Son ouïe, sa vue et son cœur, sur tout cela il aura des comptes à rendre. »

Même un regard qu'il a porté vers ce que *Allah* a interdit, il le retrouvera inscrit. Vous, esclaves de *Allah*, craignez donc *Allah*. Craignez la gravité de ce Jour au sujet duquel vous avez cru qu'il viendra sans doute aucun. Préparez-vous donc pour ce qui vient après la mort.

Celui à qui l'âme suggère de commettre un interdit, qu'il lui demande des comptes, et qu'il lui parle : « Ô mon âme, je veux pour toi le Paradis! Ô mon âme je veux pour toi la félicité éternelle! Ô mon âme ne m'emmène pas en enfer. » Se rendre des comptes à soi-même sert à

empêcher ses organes de tomber dans l'interdit et à leur imposer l'obéissance. Ainsi, la personne sera heureuse dans les deux résidences, à savoir le bas monde et l'au-delà.

Esclaves de Allah ta^ala:

('itta<u>qou</u> rabbakoumou l-ladh<u>i</u> khala<u>q</u>akoum min nafsin w<u>ah</u>idah) ce qui signifie : « **Craignez Allah Qui vous a créés à partir d'une même personne**. »

Il s'agit là de la personne même de 'Adam ^alayhi s-salam. Allah a créé à partir de 'Adam ^alayhi s-salam, son épouse Hawwa', qui a été créée à partir de la côte gauche la plus courte de 'Adam. Allah a fait naître par eux beaucoup d'hommes et de femmes. C'est-à-dire qu'Il a fait naître de 'Adam et de Hawwa' de nombreux hommes et femmes qui ont été disséminés dans les différentes contrées de ce monde, avec leurs différents types, leurs caractéristiques, leurs couleurs et leurs langues.

À ce sujet, Allah ta^ala dit:

[sourat Ar-Roum] (wamin 'ayatihi khalqou s-samawati wal-'ardi wakhtilafou 'alsinatikoum wa'alwanikoum 'inna fi dhalika la'ayatin lil-^alamin) ce qui signifie : « Et parmi Ses signes, il y a la création des cieux et de la Terre, les variétés de langage et de couleur. Certes, il y a en cela des signes pour les mondes. » Il est exempt d'imperfection, Lui Qui est tout puissant sur toute chose, Lui Qui est tout puissant à châtier les mécréants et les grand-pécheurs, Lui Qui mérite l'extrême limite de la soumission..

(wat-taqou l-Laha l-ladhi taça'alouna bihi wal-'arham) ce qui signifie : « Faites preuve de piété envers Allah, Celui par Qui vous vous sollicitez les uns les autres » c'est-à-dire obéissez à Allah, Celui par Qui vous faites appel les uns aux autres. En d'autres termes, vous sollicitez l'aide des uns aux autres en évoquant le nom de Dieu, comme par exemple lorsque quelqu'un dit à un autre : « S'il te plaît, par Allah, fais-moi telle chose. »

(wal-'arham) ce qui signifie : « Et [craignez Allah en maintenant les liens avec] les proches parents », cela signifie faites preuve de piété envers Allah en ne rompant pas les liens avec les proches parents.

('inna l-Laha kana ^alaykoum raqiba) ce qui signifie : « Certes, Allah sait tout de vous », c'est-àdire que Allah sait tout de vous et vous montrera vos actes au Jour du jugement. Il sait si vous entretenez les liens avec vos proches parents ou si vous faites preuve de manquement en cela.

Chers frères de foi, la Loi honorée nous a incités à avoir des caractères éminents, à adopter les bons comportements. Ceci est une cause pour obtenir la récompense éminente dans l'au-delà. Ainsi, il est rapporté dans le <u>Sahih</u> de <u>Ibnou Hibban</u> que <u>Abou Hourayrah</u>, que <u>Allah</u> l'agrée, a dit : « Ô Messager de <u>Allah</u> parle-moi d'une chose telle que si je l'accomplis, j'entre au Paradis. » Alors, le Messager de <u>Allah</u> lui a dit :

('at^\ini t-ta^ama wa'afchi s-salama wasili l-'arhama waqoum bil-layli wan-naçou niyamoun tadkhouli l-jannata bi-salam) ce qui signifie: « Donne à manger, passe le salam autour de toi, entretiens les relations avec les proches parents, lève-toi la nuit pour accomplir les prières surérogatoires pendant que les gens sont endormis; et tu entreras en paix au Paradis. »

Ö vous mes bien-aimés, parmi les points sur lesquels la Loi a insisté, il y a l'entretien des relations avec les proches parents, c'est un caractère que nous a enseigné le Messager de *Allah* par son comportement et par sa parole. Ainsi, le Messager de *Allah* notre maître *Mouhammad*, quand *Jibril ^alayhi s-salam* est venu la première fois avec la révélation et qu'il a raconté à la dame *Khadijah* ce qu'il avait vu, comment l'Ange était descendu à lui, elle lui avait dit:

[rapporté par Al-Boukhariyy] ('outhbout ya bna 'ammi wa'abchir, 'innaka latasilou r-rahim, watasdouqou l-hadith, watouksibou l-ma'doum, wataqri d-dayf, watou'inou 'ala n-nawa'ib) ce qui signifie: « Persévère, ô fils de mon oncle et accepte la bonne nouvelle. Certes, tu entretiens les relations avec les proches parents, tu dis la vérité, tu combles les besoins, tu honores l'invité et tu aides à faire face aux épreuves. »

Et lorsqu'a été révélée la 'ayah :

[sourat Ach-Chou^ara'/214] (wa'andhir ^achirataka l-'aqrabin) ce qui signifie : « Et avertis ton clan le plus proche », le Messager de Allah se était monté sur le mont As-Safa. Il s'était mis à appeler au point que les gens s'étaient rassemblés autour de lui et leur avait dit :

[rapporté par Al-Boukhariyy] ce qui signifie : « Ô vous gens de Qouraych, rachetez-vous. Certes, je ne pourrai rien vous épargner du châtiment de Dieu. Ô vous les fils de ^Abdou Manaf, je ne pourrai rien vous épargner du châtiment de Dieu. » Jusqu'à ce qu'il dise : « Ô Fatimah, fille de Mouhammad, demande-moi ce que tu veux de mon argent, mais je ne pourrai rien t'épargner du châtiment de Dieu » c'est-à-dire que le Messager de Allah ﷺ a commencé par appeler sa tribu et ses proches : il a appelé ceux qui n'avaient pas encore cru afin qu'ils croient en Allah, et il a appelé ceux qui étaient déjà croyants en Allah, à s'attacher davantage à la foi et à l'obéissance à Allah jusqu'à la mort.

Esclaves de *Allah*, sachez que l'entretien des relations avec vos proches parents musulmans fait partie de l'ensemble des devoirs. La rupture des relations avec eux est un grand péché, selon l'unanimité des musulmans. *Al-Boukhariyy* et *Mouslim* ont rapporté que le Messager de *Allah* a dit :

(<u>la yadkhoulou l-jannata qati</u>^) ce qui signifie : « **N'entrera pas au Paradis** [avec les premiers à y entrer] **celui qui rompt les liens** » c'est-à-dire qu'il sera châtié pendant un certain temps pour avoir rompu les liens avec ses proches parents musulmans, si *Allah* ne lui pardonne pas.

Aussi, Allah ta^ala dit:

[sourat Mouhammad] (fahal ^asaytoum 'in tawallaytoum 'an toufsidou fi l-'ard watouqatti'ou 'arhamakoum 'oula'ika l-ladhina la'anahoumou l-Lahou fa'asammahoum wa'a'ma 'absarahoum) ce qui signifie : « Si vous vous détournez, ne craignez-vous pas de semer la corruption sur terre et de rompre les relations avec vos proches parents ? Ce sont ceux-là que Allah a maudits, Il les rend sourds et Il aveugle leurs vues. »

Les proches parents visés sont par exemple les tantes maternelles et paternelles ainsi que leurs enfants, les oncles maternels et paternels ainsi que leurs enfants.

Chers frères de foi, cette rupture se produit en faisant ressentir la tristesse et le sentiment d'abandon dans les cœurs des proches parents. Et ce, soit en ne les soutenant pas financièrement alors qu'ils sont dans le besoin suite à une épreuve qui les afflige, ou bien en cessant de leur rendre visite sans excuse. Si l'un de ses proches parents est touché par une épreuve et ne trouve plus de quoi manger, des vêtements ou un logement, plus rien qui le préserve du froid de l'hiver ou de la chaleur de l'été, et qu'on lui casse le cœur en s'abstenant de l'aider alors qu'il est dans cette situation tout en ayant la capacité de l'aider et en sachant sa situation, c'est une rupture des relations familiales. Et cela ne fait aucun doute que le cœur d'un proche parent qui est dans le besoin est brisé si un proche à lui le néglige en sachant qu'il est dans cette situation.

Ainsi, parmi les choses qui permettent d'entretenir les relations avec les proches parents, chers bien-aimés, il y a de les aider lorsqu'ils sont dans le besoin suite à une épreuve qui les afflige. Par exemple en leur rendant visite les jours de joie et les jours de fête tout comme dans les jours de peine, quand s'abattent les épreuves ou en d'autres occasions comme en cas de deuil. Dans ce cas, la visite aura un effet plus fort. Il y a dans le <u>hadith</u> ce qui montre le mérite de la solidarité lors des condoléances. En effet, le Messager de *Allah* a dit dans un <u>hadith</u> rapporté par *Ibnou Majah*:

(ma min mou'minin you^azzi 'akhahou bi-mousibatin 'il-la kaçahou l-Lahou soubhanahou min houlali l-karamati yawma l-qiyamah) ce qui signifie: « Il n'y a pas un croyant qui présente ses condoléances à son frère suite à l'épreuve d'un décès, sans que Allah soubhanahou wata^ala lui fasse porter des habits d'honneur au Jour du jugement. »

Alors que dire si ce musulman a un lien de parenté avec toi ? Ainsi ne fais pas preuve de manquement, esclave de *Allah*, pour accomplir cette obéissance éminente.

Le Messager de Allah 🌉 a dit :

[rapporté par Al-Boukhariyy et Mouslim] (man kana you'minou bil-Lahi wal-yawmi l-'akhir falyasil rahimah) ce qui signifie: « Celui qui croit en Allah et en le Jour dernier, qu'il entretienne les relations avec ses proches parents. » La fiabilité de ce hadith fait l'objet de l'unanimité.

De même, le Messager de Allah a dit :

[rapporté par Al-<u>Ha</u>kim dans Al-Moustadrak] (man sarrah<u>ou</u> 'an yamoudda l-L<u>a</u>hou <u>fi</u> ^oumourih<u>i</u> wayouwassi^a ^alayhi rizqah<u>ou</u> wayadfa^a ^anhou m<u>i</u>tata s-s<u>ou</u>'i falya<u>s</u>il ra<u>h</u>imah) ce qui signifie: « Celui qui aimerait que All<u>a</u>h lui accorde un âge avancé, lui donne davantage de subsistance et repousse de lui la mauvaise fin, alors qu'il entretienne les relations avec ses proches parents. »

Chers bien-aimés, les actes d'obéissance ont des secrets, des lumières, une influence et des bénédictions. L'entretien des relations avec les proches parents est une cause pour obtenir une plus grande subsistance, pour être protégé d'une nuisance et pour avoir les bénédictions d'une longue vie. Sa parole : « *Celui qui aimerait que Allah lui accorde un âge avancé* » ne veut pas dire que la prédestination de *Allah* changerait suite à l'accomplissement d'un acte d'obéissance. Le sens du <u>hadith</u> n'est pas que l'âge que *Allah* a prédestiné à quelqu'un va augmenter et changer suite à son acte d'obéissance, ou que son terme va changer suite à tel ou tel acte d'obéissance. Le sens est plutôt que si *Allah* accorde la réussite à l'esclave de faire des actes d'obéissance, Il le fait vivre plus longtemps que s'il n'avait pas fait ces actes d'obéissance. Autrement dit, s'il fait tel et tel acte d'obéissance, il obtiendra tel et tel avantage ; et s'il ne les

fait pas, il n'obtiendra pas ces faveurs-là, que ce soit les bénédictions d'une longue vie, ou d'être épargné d'une mauvaise fin. Et *Allah* sait de toute éternité ce qu'il fera ou pas et *Allah ta*^ala veut de toute éternité que se réalise ce qu'Il a su que cela aura lieu. C'est cela que les savants du *Tawhid* ont décrété et le sens n'est pas que la prédestination et la destinée de *Allah* changeraient; bien plus, devient mécréant celui qui croirait cela. En effet, *Allah* en est exempt de façon catégorique.

Chers honorables bien-aimés, j'attire votre attention sur un sujet important : gardez-vous de tomber dans les pièges du *chaytan* qui vous incite à dire : « *Untel m'a nui, alors je ne lui rends pas visite.* » « *Untel ne me rend pas visite, alors je romps les relations avec lui* » sous prétexte d'agir de la même manière, cela est une cause de privation du bien. Le Messager de *Allah*  $\stackrel{\text{deg}}{\approx}$  a dit :

[rapporté par Al- Boukhariyy] (layça l-wasilou bil-moukafi'i walakinna l-wasilou man wasala rahimahou 'idha qata^at) ce qui signifie : « Celui qui entretient véritablement les relations de proche parenté n'est pas celui qui rend la pareille. Au contraire, celui qui a le plus de mérite, c'est celui qui entretient les relations avec ses proches parents alors qu'eux les ont rompues avec lui. »

Il y a en cela la déclaration qu'entretenir les relations avec les proches parents qui les rompent avec nous vaut mieux qu'entretenir les relations avec un proche qui les entretient avec nous. En effet, cela fait partie de l'excellence de comportement que *Allah* agrée et que Son messager aime pour nous. Alors, œuvrez en suivant les qualités et les comportements du Prophète *Mouhammad* et embellissez-vous en vous attachant au Livre de *Allah ta*^ala, car notre Seigneur ^azza wajall dit:

[sourat Foussilat / 34] (wala tastawi l-haçanatou wala s-sayyi'ah 'idfa^ bil-lati hiya 'ahçanou fa'idha l-ladhi baynaka wabaynahou ^adawatoun ka'annahou waliyyoun hamim) ce qui signifie: « La bonne action et la mauvaise ne sont pas équivalentes. [Si quelqu'un agissait envers toi de manière déplacée], repousse [sa nuisance] par une meilleure action [que la sienne]; ainsi s'il devait y avoir une animosité entre toi et lui, il deviendrait tel un protecteur, un renfort. »

('idfa^ bil-lati hiya 'ahçan) c'est-à-dire repousse sa nuisance par un meilleur acte que le sien en repoussant la colère par la patience; le manque de sagesse c'est-à-dire l'imbécilité par l'indulgence; la malfaisance par le pardon et la bienfaisance. En effet tout cela rassemble beaucoup de cœurs et change beaucoup d'états.

Nous demandons à *Allah tabaraka wata*^ala de nous accorder un bon état et une bonne fin ainsi qu'une mort sur la foi complète.

Ayant tenu mes propos, je demande que *Allah Al-^Adhim* me pardonne ainsi qu'à vous-mêmes.



www.apbif.org
Association des Projets de Bienfaisance Islamiques en France
52, boulevard Ornano 75018 Paris Tél.: 09 80 67 37 94 Fax: 01 42 62 79 68

## Les documents édités par l'APBIF peuvent être obtenus aux adresses suivantes :

Paris	11, rue Labois-Rouillon 75019	01 42 62 86 46
	52, boulevard Ornano 75018 Paris	01 42 51 53 50
	24, rue du département 75018 Paris	01 40 05 95 22
Ile de France	3, rue Henri Barbusse 94340 Joinville-le-Pont	01 42 83 09 93
	413 avenue Jean Jaurès 77190 Dammarie les lys	09 52 32 70 95
	12, place Georges Pompidou 93160 Noisy le Grand	01 43 04 50 21
Alès	9, rue du Trescolet l'Habitarelle 30110 Les Salles du Gardon	04 66 60 86 22
Avignon	71, avenue de Monclar 84000 Avignon	04 90 85 58 06
Bordeaux	9 avenue de Virecourt 33370 Artigues-près-Bordeaux	09 81 09 06 16
Lille	25bis rue Charles Quint 59000 Lille	03 20 06 31 10
Lyon	145, coursTolstoï 69100 Villeurbanne	04 78 85 44 98
Marseille	99 boulevard de Strasbourg 13003 Marseille	04 91 62 98 09
	5 place Joseph Lanibois 13015 Marseille	09 53 97 47 45
Montpellier	Rés. Hortus Bât 56, 391 Grand Mail Mosson 34080 Montpellier	04 67 04 17 83
Nancy	14bis, rue de la seille 54320 Maxéville	09 50 89 38 07
Narbonne	26, avenue de Toulouse 11100 Narbonne	04 68 42 28 34
Nice	2 bis, rue Fodéré prolongée 06300 Nice	04 93 26 79 19
	4, passage du petit parc 06000 Nice	04 93 52 93 08
Nîmes	17 rue Dante 30900 Nîmes	09 80 46 18 48
Rennes	22, rue Louis Delourmel 35230 Noyal-Châtillon sur Seiche	02 99 30 25 66
St-Dizier	2, rue Hubert Fisbacq 52100 St-Dizier	03 25 05 37 90
St-Etienne	33, boulevard de la Palle 42100 St-Etienne	04 77 41 36 97
Strasbourg	17 rue d'Obernai 67000 Strasbourg	03 88 32 41 57
Toulouse	Résidence Les Oliviers, 207 rue Henri Desbals 31100 Toulouse	05 61 76 17 16
Valenciennes	3bis place Winston Churchill 59300 Valenciennes	03 27 41 72 88
Vienne	10 rue Albert Thomas 38200 Vienne	04 74 58 48 93